

**CHAMPIONNATS DU MONDE DE SAUVETAGE 2026**  
**SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE CANADIENNE**  
**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION**

**Nom :** Championnats du monde de sauvetage 2026

**Emplacement :** Port Elizabeth, Afrique du Sud

**Dates :** 23 novembre 2026 au 8 décembre 2026 – Sujet à changement

**Équipes :** Équipe nationale open – 6 femmes, 6 hommes  
Équipe nationale junior – 6 femmes, 6 hommes

Conformément à son engagement à offrir une visibilité internationale à ses athlètes de haut niveau, les critères d'admissibilité et de sélection pour les équipes nationales canadiennes du LWC 2026 sont :

**A. Admissibilité**

Les Championnats du monde de sauvetage (les « Championnats ») sont destinés aux sauveteurs qualifiés qui ont démontré un engagement envers le sauvetage sportif.

Pour être admissible à participer comme membre de l'équipe nationale open ou de l'équipe nationale junior représentant le Canada aux Championnats, l'athlète doit :

- i. Être un.e sauveur (sauveteuse) qualifié.e en règle auprès de la Société de sauvetage Canada et de leur branche respective.  
Être un.e athlète inscrit.e auprès de la Société de sauvetage Canada avant le 30 avril 2026.
- ii. Être citoyen.ne canadien.ne, par naissance ou naturalisation; ou résident.e permanent.e du Canada avant le 30 avril 2026.
- iii. Détenir un passeport en vigueur d'ici le 1er juin 2026 dont la date d'expiration est au plus tard le 8 juin 2027.
- iv. Respecter les règles et politiques antidopage établies par le Programme canadien antidopage (CADP) et la Fédération internationale de sauvetage (ILS).
- v. Détenir une étoile de bronze, une médaille de bronze, une croix de bronze ou une certification nationale de sauveteur de la Société de sauvetage datée au plus de deux ans avant le 8 décembre 2026. Si vous avez besoin d'une recertification pour rester à jour jusqu'à LWC 2026, celle-ci doit être effectuée avant le 30 juin 2026.
- vi. Pour l'équipe nationale open, il faut avoir un minimum de 16 ans au 31 décembre 2026. Il n'y a pas d'âge maximal.
- vii. Pour l'équipe nationale junior, il faut avoir un minimum de 15 ans et un maximum de 18 ans au 31 décembre 2026.
- viii. Si vous voulez vous qualifiez comme athlète en piscine, vous devez participez à au moins une épreuve individuelle aux Championnats canadiens de sauvetage en piscine 2026, Laval, Québec, 29 au 31 mai.

- ix. Soyez prêt et disponible à participer à des camps d'entraînement ou entraînements désignés (y compris le camp obligatoire en Ontario du 17 au 19 juillet) selon les exigences de l'entraîneur-chef, sous peine de risquer d'être exclu de l'équipe. Seulement l'entraîneur-chef peut permettre une exception à cette règle.
- x. Soyez disponible pendant toute la durée du tour, 23 novembre au 8 décembre 2026.
- xi. Acceptez de respecter le contrat de l'athlète et le contrat du tour.
- xii. Soumettez le [formulaire de demande](#) avant le 30 avril 2026, 23 h 59 (heure de l'Est).

## **B. Philosophie de sélection**

Les critères de sélection visent à désigner l'équipe qui offrira le meilleur résultat global pour les catégories Équipe open et Équipe junior. Remplir un critère ne garantit pas une sélection automatique dans l'équipe, car la contribution d'un athlète doit être évaluée en comparaison à ce que d'autres athlètes remplissant un ou plusieurs critères peuvent apporter à l'équipe.

L'athlète souhaitant faire partie de ce tour doit se présenter au Canada à la demande de l'entraîneur-chef et/ou participer à un camp d'entraînement ou un événement désigné de l'équipe nationale choisi par l'entraîneur-chef, au Canada ou à l'étranger. Le non-respect de cette règle entraînera automatiquement le retrait de la liste des athlètes admissibles à ce tour.

## **C. Être prêt à compétitionner**

- i. Le concept « être prêt à compétitionner » est défini comme la capacité de l'athlète à obtenir une ou plusieurs performances égales ou supérieures lors de l'événement prévu, comparativement à la ou aux performances que l'athlète a obtenues lors des qualifications ou selon le temps fourni.
- ii. Les athlètes doivent rester prêts sur le plan compétitif selon les compétences (une ou plusieurs selon la raison pour laquelle ils ont été sélectionnés) avec lesquelles ils ont été sélectionnés (nageur de piscine, nageur en eau libre, drapeau de plage, aquaplane, surf ski, Oceanman/woman);
- iii. Les athlètes qui ne sont pas prêts à compétitionner en raison d'un manque de forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe. Les athlètes et leur entraîneur de club doivent signaler immédiatement toute blessure, maladie ou changement d'entraînement pouvant affecter leur capacité à concourir au plus haut niveau de la compétition, à l'entraîneur-chef de l'équipe nationale et au directeur en chef de l'équipe nationale, le tout par courriel;
- iv. La décision finale sur l'athlète quant à sa condition « d'être prêt à compétitionner » sera prise par l'entraîneur-chef de l'équipe nationale. L'entraîneur-chef de l'équipe nationale aura une marge discrétionnaire absolue quant aux facteurs qu'il prendra en compte pour prendre la décision finale.

- v. En cas de blessure ou de maladie, l'entraîneur-chef prendra en considération les recommandations faites par un médecin ou un spécialiste de la santé (selon sa province et les exigences légales en ce sens) pour prendre la décision finale.
- vi. Les athlètes blessés ou malades peuvent faire l'objet d'un test (preuve de préparation) à déterminer en consultation avec l'entraîneur du club de l'athlète et son médecin personnel ou un spécialiste de la santé (selon sa province et les exigences légales en ce sens). Ce test consistera en une performance dans un environnement contrôlé, tel qu'une compétition ou un test ou un essai supervisé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe tant que cette exigence ne sera pas satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt sur le plan compétitif une fois sur place (lors de l'événement), il-elle peut être invité.e à rentrer immédiatement chez lui-elle.

#### **D. Retrait d'un.e athlète de l'équipe**

- i. L'équipe nationale peut, à tout moment, disqualifier un.e athlète de la sélection pour l'équipe canadienne ou retirer un.e athlète après la sélection en raison du comportement actuel ou passé de l'athlète qui est incompatible avec le contrat de l'athlète de l'équipe nationale. Une copie de ce document est disponible sur demande.
- ii. Un.e athlète sera retiré.e de la sélection pour l'équipe canadienne ou après la sélection s'il-elle est reconnu d'une infraction avec une politique ou une procédure antidopage, telle que définie par la Société de sauvetage, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien d'éthique dans le sport (CCES).

#### **E. Critères de sélection : Équipe nationale open et équipe nationale junior.**

Les athlètes admissibles doivent recevoir une nomination majoritaire des membres du comité de sélection. Les critères pour la sélection de l'équipe seront les suivantes :

- i. Le potentiel de l'athlète pour obtenir le meilleur résultat à travers la gamme des épreuves.
- ii. Le potentiel de l'athlète à se qualifier pour la finale.
- iii. L'équilibre global de l'équipe requis pour l'événement.
- iv. La contribution de l'athlète à l'équipe dans son ensemble, pour favoriser une culture et une expérience d'équipe positive.

Épreuve individuelle : définie comme toute épreuve où un.e seule athlète doit concourir.  
Est exclu : Priorités, Lancer de la corde et tous les relais.

Pour respecter les critères mentionnés ci-dessus, le Comité de sélection prendra en considération (sans s'y limiter) les éléments suivants :

- i. Une performance équivalente à une place dans le top 24 (basée sur les temps préliminaires pour la catégorie Équipe nationale open LWC 2024 ou Équipes nationale junior) dans n'importe quel événement individuel de piscine ILS réalisé entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.

- ii. Un record canadien lors d'une compétition entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026 dans les épreuves Open ou les catégories d'âge 15-18 ans dans n'importe quelle épreuve individuelle du programme des épreuves du LWC 2026.
- iii. Une victoire dans au moins deux épreuves individuelles lors des Championnats canadiens de sauvetage en piscine 2026 dans la catégorie open ou 15-18 ans et/ou aux Championnats du Commonwealth de sauvetage 2025 et/ou l'Orange cup 2025.
- iv. Une victoire dans au moins deux des épreuves suivantes aux Championnats canadiens de sauvetage en plage 2025 dans la catégorie d'âge où l'athlète participerait au LWC 2026 : Course dans les brisants, Drapeaux de plage, sprint sur la plage, Course d'aquaplane, Course de surf ski, Oceanman/woman.
- v. Une performance exceptionnelle aux Championnats canadiens de sauvetage en piscine 2026 ou aux Championnats du Commonwealth de sauvetage 2025 dans la catégorie open ou 15-18 ans dans n'importe quelle épreuve individuelle du programme du LWC 2026.
- vi. Une performance exceptionnelle aux Championnats canadiens de sauvetage en plage 2025 dans la catégorie d'âge où l'athlète participerait au LWC 2026 : course dans les brisants, drapeaux de plage, sprint sur la plage, course d'aquaplane, course de surf ski ou Oceanman/woman.
- vii. Meilleurs temps sanctionnés dans un événement individuel en piscine ILS réalisés entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.
- viii. Meilleure position dans un événement individuel de plage ILS obtenue entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.
- ix. Meilleurs classements dans n'importe quel « autre sport » individuel directement lié au sport de sauvetage (c'est-à-dire natation, athlétisme, kayak) obtenus lors d'une compétition ou d'un contre-la-montre approuvé par la Commission nationale du sport, sanctionné par un organisme sportif national ou international, entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.
- x. Résultats nationaux et internationaux passés d'une compétition reconnue lors de l'événement Priorités (SERC) entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.
- xi. Résultats nationaux/internationaux passés d'une compétition reconnue dans l'épreuve de lancer de la corde en tant que lanceur entre le 1er mai 2025 et le 31 mai 2026.
- xii. Croix de bronze de la Société de sauvetage ou Sauveteur national (ou équivalent), à jour.

Le comité de sélection pourrait décider de nommer un.e athlète dans l'équipe nationale avant la date finale de sélection si cet.te athlète a obtenu des performances internationales exceptionnelles dans un championnat ILS (selon l'événement).

Si un.e athlète est sélectionné.e selon un temps ou une performance réalisée en 2025, il-elle doit être en mesure de démontrer qu'il-elle « est prêt à compétitionner » en soumettant des temps récents ou des résultats équivalents ou supérieurs à ceux obtenus en 2025 et doit réussir tous les tests d'évaluation de performance exigés par le personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale. Voir la section C pour plus de détails.

Après l'annonce de la sélection, si l'équipe n'est pas complétée, pour les raisons suivantes, notamment : aucun.e athlète admissible ne reste selon les critères publiés ou un.e athlète sélectionné.e se retire du processus et personne ne remplace le profil de cet.te athlète (nage, embarcations, course), l'entraîneur-chef de l'équipe nationale peut décider de ne pas présenter une équipe complète au LWC 2026.

## **F. Comité de sélection**

Le comité de sélection procédera à la sélection de l'équipe nationale open et de l'équipe nationale junior avant ou pour le 31 mai, 2026. La sélection finale sera annoncée entre le 31 mai 2026 et le 10 juin 2026.

## **G. Remplaçants**

Le comité de sélection choisira un ou plusieurs remplaçants à leur discrétion afin de s'assurer qu'un certain nombre d'athlètes sont prêts à participer à la compétition et à occuper un poste dans l'équipe si un.e athlète déjà sélectionné.e se retirerait (pour raisons de santé ou autres) ou serait retiré.e de l'équipe.

## **H. Décisions**

Toutes les décisions du comité de sélection sont unanimes et définitives.

## **I. Appel**

Un.e athlète lésé.e peut faire appel contre le non-respect des procédures établies dans ce document par le comité de sélection. C'est-à-dire qu'un appel peut être fait uniquement sur des bases procédurales, et non sur le fond d'une décision de sélection particulière.

Cet appel doit être adressé à la Commission des sports dans les dix (10) jours suivant l'annonce publique des équipes nationales open et junior.

Cet appel doit se faire par écrit en précisant :

- i. Le manquement particulier qui est allégué commis par le comité de sélection à se conformer à la procédure en question;
- ii. Motifs pour lesquels l'appel est formulé; et,
- iii. Les raisons ou circonstances soutenant l'appel allégué, y joignant toute la documentation et les preuves, le cas échéant.

L'appel doit être accompagné d'un dépôt de 100 \$ en fonds canadiens, remboursable en cas d'appel réussi. L'appel sera examiné par le Commissaire aux sports, lequel révisera l'Appel afin de s'assurer que celui-ci est sur un manquement à la procédure et non pas

sur le mérite d'une décision de sélection. Une fois accepté, le Commissaire aux sports ou une personne désignée par la Commission des sports et deux membres disponibles de la Commission nationale des sports qui n'auront aucune relation significative avec les parties concernées, n'auront pas été impliqués dans la décision en appel et seront exempts de tout autre biais ou conflit réel ou perçu.

Toutes les décisions du panel d'appel sont unanimes, finales et sans appel.

## **J. Retrait de la participation**

Ces critères de sélection ne garantissent pas que le Canada assistera à un ou aux deux événements et/ou à ces événements avec une délégation complète. Cela pourrait à son tour influencer la façon dont les critères sont appliqués afin de refléter ces changements. La Société de sauvetage Canada s'engage à offrir cette expérience sportive internationale à ses membres et cherchera donc à éviter des changements, sauf si cela est nécessaire, afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience offerte à ses membres.

**Remarque** : Lorsque les versions anglaise et française de ce document diffèrent, la version anglaise doit remplacer la version française puisque le document a d'abord été rédigé en anglais et traduit en français.